

## Rassemblement contre la loi Macron, «loi des patrons», devant le Sénat

Libé, 12/5/15

Des manifestants réclamant le "retrait de la loi Macron" devant le Sénat à Paris le 12 mai 2015 (Photo JOEL SAGET. AFP)

Environ 200 à 300 opposants à la loi Macron se sont rassemblés mardi devant le Sénat à l'initiative de plusieurs syndicats d'Ile-de-France (CGT, FO, FSU et Solidaires) pour protester contre ce projet qu'ils qualifient de «régression sociale».

Avec le projet de loi Macron, «on est marron» ou «la loi Macron, c'est la loi des patrons», ont scandé à la mi-journée les manifestants, maintenus par les forces de l'ordre à distance du Palais du Luxembourg, où les sénateurs doivent solennellement voter dans l'après-midi sur le texte, après 135 heures de débat.

Le projet de loi sur la croissance, sensiblement modifié au Sénat, fera l'objet d'une commission mixte paritaire (7 députés, 7 sénateurs) chargée de trouver une version commune avec l'Assemblée nationale. En cas d'échec, celle-ci aura le dernier mot.

«Le combat n'est pas terminé», ont prévenu plusieurs syndicalistes et sénateurs Front de gauche et communistes, dont Pierre Laurent (PCF), lors de prises de parole.

Parmi les points les plus «dangereux» du projet, les manifestants ont notamment fustigé l'extension du travail dominical et la réforme des prudhommes.

Le projet de loi prévoit notamment d'étendre à 12 jours le nombre d'ouvertures dominicales autorisées. Pour Gisèle Boivin, employée depuis 35 ans au BHV, c'est «non». Sur les 5 dimanches actuellement autorisés, «j'en fais deux déjà alors que je préférerais ne pas en faire». «On a une vie de famille», dit à l'AFP cette salariée vêtue d'une élégante veste rouge sur laquelle un autocollant revendique «augmentez nos salaires, pas nos horaires». «Le volontariat, je n'y crois pas», dit-elle, pas plus que les mesures de compensations prévues dans le projet, «ils ne compenseront jamais comme ils le font actuellement».

Karl Ghazi (CGT commerce) s&rsquo;en est notamment pris à l&rsquo;amendement introduit la semaine dernière au Sénat pour permettre aux commerces de biens culturels de déroger à la règle du repos dominical, pas vers «une généralisation du travail le dimanche».

Le syndicaliste a également vertement critiqué un autre amendement prévoyant «une commission de simplification du code du travail» qui consacrerait selon lui la primauté des accords collectifs sur le contrat de travail et «remet en cause l&rsquo;ensemble du droit du travail».

AFP